

SAGE Vilaine  
Commission Locale de l'Eau  
Du 25 septembre 1998 à CHÂTEAUBOURG

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine s'est réunie dans les locaux de la commune de Châteaubourg le 25 septembre 1998, sous la présidence de Pierre MÉHAIGNERIE.

**Etaient présents** : Joseph BRIEND vice président (Président de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine), Rémi ADELIS (Maire de Saint Jean Brévelay), Yvette ANNEE (Conseiller Général du Canton d'Allaire), M. AUBERT (Préfecture des Côtes d'Armor), Jean-Pierre AUXIETRE (Conseil Supérieur de la Pêche), Jacques BELINE (Conseiller Général du canton de Pouancé), Christian BENOIST (Vice Président du District de Rennes - Conseiller municipal de Rennes), Daniel BEYLICH (Président de la Commission Environnement de la CRCI des Pays de la Loire), Yannick BIGAUD (Conseiller Général du canton de Guéméné Penfao), Marie-Joseph BISSONNIER (Conseiller Général du canton de Plélan le Grand), Bernard BOUE (Maire de Brie), Claudine BOURHIS (Préfecture de la Région Centre coordinatrice de bassin), Pierre BOYER (Association « Eau et Rivières de Bretagne »), Jean BUCHON (Conseiller Général du canton de Loudéac), Pierre Jean CABILLIC (DDASS du Morbihan), Yves DANIEL (Maire de Mouais), Yves DAVID (Maire de Sion les Mines), Philippe DAUNAY (Maire de Sens de Bretagne), Annie DAVY (Maire de Bédée), Philippe DAVY (Université de Rennes Directeur de Géosciences), M. DELGADO (Préfecture du Morbihan), Thierry DUSART (Préfecture de la Région Bretagne), Maurice FEVRIER (Préfecture de la Région Pays de la Loire), Patrick FRESNEL (Agence de l'Eau Loire Bretagne), Joseph GUILBAUD (Pôle de compétence eau d'Ille et Vilaine), Jacques HAMONIC (Ligue Régionale de Canoë Kayak de Bretagne), Annick HELIAS (Préfecture d'Ille et Vilaine), Lucien JAMET (Union Fédérale des Consommateurs d'Ille et Vilaine), Etienne LACOMBE (Union des groupements de Producteurs de Viande de Bretagne), Gilles LAMARE (Directeur de la SADE), Guigner LE HENANFF (Maire de Pluvigner), Marie Françoise LE PAULIC (Préfecture d'Ille et Vilaine), Paul LESPAGNOL (Conseiller Régional de Bretagne), Gérard LUCAS (Chambre de Commerce et d'Industrie), Jean MARSOLLIER (Maire de Maure de Bretagne), Joseph MENARD (Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine), Alain MERCIER (Préfecture de Loire Atlantique), Jean-Louis MERRIEN (Conseiller Régional de Bretagne), Paul NUNGESSER (Maire d'Arzon), Michel PLASSE (Compagnie Générale des Eaux), M. POULAIN (Préfecture de la Mayenne), Yves QUETE (Université de Rennes Ingénieur Géo Sciences), Jean-François RUGUET (Préfecture du Maine et Loire), Bernard SOHIER (Maire de Merdrignac), Philippe TOURTELIER (Conseiller Général du canton de Betton), Christian TRICOT (Président de la Fédération de pêche d'Ille et Vilaine), Daniel TROTOUX (Maire de Saint-Armel), Hubert TUFFREAU (Président de la Fédération de pêche du Maine et Loire).

Assistaient également : Jean-Charles BOUGERIE (Maire de Châteaubourg), David DERRE (UPIV), Isabelle DERVILLE (SEMA – DIREN), M. DONGUY ( SEPNB), Dominique GAMON (Conseil Régional), Roland GICQUEL (District de Rennes), Stéphane JEANNEAU (SEPNB), Marc LEBASTARD (DDAF d'Ille et Vilaine), Michel LEDARD (SEMA – DIREN), Auguste LE DAVAY (DDAF), M. LE GALLIC (Mission Bretagne Eau Pure), Pierre LEPAROUX (Chambre d'agriculture de Loire Atlantique), M. PHILIPPOT (Président du Syndicat du Don), M. PITON (Président du Syndicat Intercommunal du Lié), M. POULAIN (Association du Don), M. PRODHOMME (Président du SYMEVAL), Jean François QUERE (DAE Conseil Général des Côtes d'Armor), Pierre RATHOUIS (Conseil Général de Loire Atlantique DERA), Jean Jacques LABAT ( Conseil Général du Morbihan).

Le quorum étant atteint, le Président P. MEHAIGNERIE a ouvert la séance à 15 H.

**CLE du SAGE Vilaine**  
**Réunion du 25 septembre 1998**

Rapport n° 1

**Renouvellement suite à la nouvelle composition de la CLE**

Suite aux élections cantonales et régionales, et à d'autres modifications survenues dans certains organismes et associations, M. Le Préfet d'Ille et Vilaine, coordinateur du bassin de la Vilaine, a publié le 30 juillet 1998 un arrêté fixant la nouvelle composition de notre Commission Locale de l'Eau.

La liste des membres de collège des collectivités territoriales ayant été sensiblement modifiée, je vous propose de bien vouloir procéder à une élection en vue de pourvoir aux sièges de Président, et vice-Président qui doivent être occupés selon la loi et notre règlement intérieur, par des titulaires du collège des collectivités.

Ces sièges sont respectivement occupés par moi-même et M. J. Briend, président de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

Par ailleurs, notre règlement intérieur prévoit que nous créions une Commission Permanente composée de 16 membres, répartis à l'image de la CLE, et garantissant par sa composition la solidarité amont/aval.

La reconduction de la Commission Permanente existante, en nommant aux sièges vacants les titulaires nouvellement désignés par les mêmes collectivités et organismes abouti à la composition suivante :

**Collège des élus**

M. Pierre MEHAIGNERIE	Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine
M. Jean Louis MERRIEN	Conseiller Régional de Bretagne
M. Jo BRIEND	Président de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine
M. Yannick BIGAUD	Conseiller Général de Loire Atlantique
M. Denis LECLERC	Conseiller Général des Côtes d'Armor
M Annie DAVY	Maire de Bedée - Ille et Vilaine
M. Paul NUNGESSER	Maire d'Arzon - Morbihan
M. Christian BENOIST	Vice-Président du District de Rennes, Conseiller Municipal de Rennes

**Collège de l'Etat**

Le Directeur Régional de l'Environnement de Bretagne – *titulaire* ; Le Directeur Départemental de l'Equipement d'Ille et Vilaine – *suppléant*

Le Délégué de l'Agence de l'Eau – *titulaire* ; Le Délégué du Conseil Supérieur de la pêche - *suppléant*

Le Responsable du pôle eau 35, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt – *titulaire* ; Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ille et Vilaine - *suppléant*

M. Le Responsable de la MISE 56 - Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales – *titulaire* ; Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Loire Atlantique - *suppléant*

### **Collège des associations et des professionnels**

M. Gilles LAMARE (SADE), **UPIV** – *titulaire*; M Gérard LUCAS , **CCI** de Rennes - *suppléant*

M. Michel DAVID, Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine, **Agriculture** – *titulaire* ; M. Louis LOREAU, Chambre régionale des Pays de Loire, **Agriculture** - *suppléant*

M. Pierre BOYER (Eau et Rivières), **Associations**, *titulaire* ; M. Christian TRICOT (Union régionale des Fédérations de pêche Bretagne Normandie), **Associations** - *suppléant*

M. Lucien JAMET (Union Fédérale des consommateurs d'Ille et Vilaine), **Associations** – *titulaire* ; M. Hervé LE BOULER (Union Régionale des Fédérations de pêche Pays de Loire-Centre), **Associations** - *suppléant*

Il faut signaler que des contacts pris avec la Région Pays de la Loire font apparaître une demande de cette dernière pour siéger au sein de la Commission Permanente.

\*  
\* \* \*

**Après en avoir délibéré, la commission locale de l'eau du SAGE Vilaine a procédé à l'élection de M. P. MEHAIGNERIE à sa présidence et à celle de M. J. BRIEND comme vice-président.**

**La composition de la commission permanente, telle qu'elle est proposée dans le rapport, est adoptée.**

**Enfin, la Commission a décidé que la Région Pays de La Loire serait systématiquement associée aux commissions permanentes. Pour cela, les dossiers préparatoires aux réunions seront communiqués à son représentant.**

Le Président,  
Pierre MEHAIGNERIE



**CLE du SAGE Vilaine**  
**Réunion du 25 septembre 1998**

Rapport n° 2

**Méthode de travail, avancement du SAGE**

**1) MOYENS MATERIELS**

Conformément à notre précédente délibération l'Institution Interdépartementale d'aménagement de la Vilaine (Etablissement public territorial de bassin) assure la maîtrise d'ouvrage des études et actions nécessaires au SAGE Vilaine.

Elle a procédé au recrutement en février 1998 de la cellule administrative et technique. Cette cellule composée d'un ingénieur et d'une secrétaire est hébergée dans les locaux du Conseil Général d'Ille et Vilaine.

**2) METHODE DE TRAVAIL**

La Commission Permanente du 6 mars a arrêté une méthode de travail pour le SAGE Vilaine, qui veut privilégier le travail à partir du terrain.

**A) Travailler à partir du terrain**

Le SAGE Vilaine se caractérise à la fois par l'étendue du bassin (près de 11 000 km<sup>2</sup> et plus de 500 communes concernées) et par la diversité des problèmes qui y sont rencontrés.

Selon la loi sur l'eau, un SAGE est certes un document réglementaire élaboré à partir de données techniques et administratives, mais aussi - et surtout - l'expression d'une démarche de concertation locale et de partenariat. Il est donc important de créer et de maintenir une dynamique tout au cours de sa rédaction.

C'est pourquoi, il n'a pas été choisi de procéder à une grande étude globale d'état des lieux du bassin de la Vilaine, suivi de travaux tout aussi globaux sur les enjeux, les scénarios. Ces études, souvent longues, risqueraient de ne pas répondre aux attentes des acteurs locaux et le risque serait grand de perdre une grande partie de la motivation des acteurs avant l'adoption finale. La démarche retenue par la Commission Permanente vise à travailler à partir d'un ensemble de thèmes, de questions pratiques dont l'ensemble constituera le domaine d'intervention du SAGE. Cet ensemble de thèmes a été, pour la commodité de l'exposé, réuni en 7 axes. (*voir infra*).

Sur chacun de ces thèmes sera entrepris un bilan des connaissances et des données, une évaluation des enjeux locaux (avec la commission géographique), aboutissant à la définition des objectifs de gestion et des propositions d'actions. Le SAGE sera donc construit par agrégations successives.

La Commission Permanente a souhaité que soit mis en place une "**assurance qualité**" de la rédaction du SAGE, qui donnera en permanence l'état d'avancement du travail (tableau de bord) et permettra d'être particulièrement vigilant sur la cohérence globale du document. Ce tableau de bord a été présenté à la commission du 3 juillet 1998.

La Commission Permanente souligne l'importance du "**faire-faire**" tant pour la rédaction du SAGE que pour la mise en place des programmes que celui-ci peut prescrire.

## **B) Des outils communs**

A côté des outils techniques classiques la méthode de travail cherchera à utiliser en permanence trois angles de vue sur chaque thème :

- l'évaluation financière des politiques existantes et des propositions d'actions du SAGE. Celles-ci doivent aboutir à mettre en place, pour chaque action examinée, un système de mesures et de suivi des politiques publiques ;
- l'analyse juridique des structures pouvant devenir le relais de terrain du SAGE afin que le schéma utilise au mieux les compétences déjà en place ;
- la communication.

## C) Les domaines d'intervention du SAGE

### **Axe A : Gestion et protection des milieux aquatiques et littoraux**

- Réflexions sur les études d'impact et documents réglementaires • Désignation de zones humides remarquables du bassin • Politique d'entretien des cours d'eau • Maîtrise et coordination des aménagements hydrauliques • La zone estuarienne – envasement
- Gestion piscicole et restauration des grands migrateurs • Question des aménagements fonciers agricoles • Lutte contre les espèces indésirables • Le paysage fluvial

### **Axe B : Qualité des eaux**

- Objectifs de qualité sur des points nodaux • Captages d'eau potable – objectifs, mesures de protection • Objectifs, priorités et programmes pour l'assainissement • Programmes agricoles
- Programmes industriels • Maîtrise des produits phytosanitaires • Gestion qualitative des lâchers des barrages • Coordination des vidanges décennales des ouvrages

### **Axe C : Gestion quantitative de la ressource**

- Fixation des débits d'étiage aux points nodaux
- Approvisionnement en eau potable – création de ressources nouvelles • Fixation du débit minimum biologique à ARZAL
- Plans de gestion d'étiage • Objectif de gestion des systèmes aquifères et des nappes d'accompagnement • Optimisation de l'utilisation des ouvrages de soutien d'étiage
- Optimisation de la gestion des petits ouvrages (moulins)

### **Axe D : Gestion des risques de crue et d'inondation**

- Amélioration et rénovation du réseau d'alerte • Amélioration des modèles de prévision et de simulation • Plan de prévention des risques, documents d'urbanisme • Diffusion de la cartographie des zones inondables • Programmes d'aménagement

### **Axe E : Navigabilité, Développement économique et touristique**

- Aménagement et entretien de la navigabilité commerciale et touristique • Charte des activités d'agrément liées à l'eau • Mise en valeur touristique des berges • Signalétique des accès à la rivière • Produit touristique pêche

#### Axe F : Coordination de l'action publique

- Coordination et homogénéisation des procédures administratives
- Identification et clarification des compétences des structures existantes
- Mécanismes de contractualisations financières
- Lisibilités des politiques publiques
- Coordination avec les S.A.G.E voisins (Rance, Blavet...)

#### **Axe G : Diffusion de l'information, formation, sensibilisation**

- Réseau de mesures quantitatives
- Réseau de mesures qualitatives
- Tableau de bord permanent, base de données informatisée
- Pérennisation des programmes de recherche
- Programmes de sensibilisation des scolaires, éducation à l'environnement
- Organisation de la formation technique des élus
- Organisation d'un réseau des conseillers agricoles
- Amélioration de l'information du public sur les services d'eau potable et d'assainissement
- Valorisation des actions positives sur la qualité de l'eau, les produits agricoles ou industriels

La Commission Permanente a noté que certains points cités dans la liste thématique sont particulièrement urgents. Elle a ainsi souligné les points suivants : les aménagements fonciers ; les objectifs du programme agricole ; la maîtrise des produits phytosanitaires ; la création de ressources nouvelles, les programmes industriels ; l'assainissement individuel.

Les grandes lignes d'un futur système **d'acquisition et de diffusion des données** liées à l'eau devront être proposées.

### **3) INSTITUTION DES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES**

La Commission Permanente a désigné les Présidents et Vice-Présidents des trois commissions géographiques créées par la commission locale de l'eau. Il s'agit de :

**Vilaine aval** : M. Paul Nungesser. Les vice-présidences seront assurées par la DDE d'Ille & Vilaine et par M. Gilles Lamare (Union Patronale d'Ille & Vilaine)

**Oust** : M. Jo Briend. Les vice-présidences seront assurées par la MISE du Morbihan et par M. Michel David (Chambre d'Agriculture d'Ille & Vilaine)

**Vilaine amont** : Mme Annie Davy en coprésidence avec M. Christian Benoist. Les vice-présidences seront confiées au Pôle Eau d'Ille & Vilaine ainsi qu'à M. Pierre Boyer (association Eau et Rivières de Bretagne)

Rappelons que la Commission Permanente a souhaité donner une composition "souple" aux commissions géographiques, en chargeant leurs présidents respectifs de réunir autour d'eux le maximum d'acteurs de terrain proches des préoccupations locales de la gestion de l'eau.

Les trois commissions géographiques ont donc choisi la même méthode de travail : inviter, le plus largement possible, tous les acteurs de la gestion de l'eau dans le sous-bassin (maires, présidents de syndicats, acteurs économiques et agricoles, monde associatif, tourisme, chasse et pêche...), pour leur présenter la méthode de travail et, constituer sur la base du volontariat des groupes de travail sur les thèmes exprimant les attentes locales.

Il est important de souligner que les commissions géographiques ne sont pas chargées d'élaborer des "sous-sage", mais de faire remonter les connaissances et les enjeux locaux, de formuler un avis sur les propositions techniques du SAGE. Seule la commission locale de l'eau est légalement chargée de délibérer sur le SAGE du bassin de la Vilaine.

## **Vilaine aval**

Cette première commission a été réunie à Redon, le 23 juin, devant plus de 80 participants.

Les grands enjeux de ce secteur reflètent sa dualité : d'un côté l'aval du bassin fluvial autour de Redon, de l'autre la zone estuarienne. Ce binôme s'articule autour du barrage d'Arzal et de la prise d'eau de Férel qui est la plus importante usine de production d'eau potable du bassin. L'avenir de cette usine d'eau potable, l'extension de la zone de desserte, mais aussi la recherche d'interconnexions de sécurisation doivent figurer parmi les thèmes à traiter en priorité par cette commission.

Toujours du côté de l'estuaire les principales questions tiennent à l'occupation de l'espace, de l'envasement, et de la gestion du barrage d'Arzal. L'estuaire est aussi un lieu important pour les poissons migrateurs, en particulier la civelle.

Du côté amont, la géographie de la région de Redon induit d'autres questions importantes. On pense tout d'abord à celles des inondations, tant sous l'angle de leur prévention, de leur annonce, que celui du choix d'aménagements de protection. Ensuite, le pays de Redon est marqué par l'existence d'un exceptionnel milieu de zones humides dont la gestion est un enjeu du SAGE.

Les participants à cette première réunion ont également souligné l'importance pour cette zone de la navigation fluviale et du développement touristique lié à l'eau.

## **Oust**

La commission Oust s'est réunie pour son installation le 8 juillet, au cœur de son périmètre, à Mauron.

Un cinquantaine de participants avaient répondu à cette invitation, on note parmi les participants une forte proportion d'élus locaux, de maires et de conseillers généraux.

Dès la présentation des enjeux et méthodes de travail du SAGE, l'assemblée s'est montrée particulièrement soucieuse de la dégradation de la qualité des eaux, et de la protection de cette qualité, notamment autour des points de captages d'eau potable. Les pollutions diffuses (engrais et pesticides), mais aussi les rejets de l'assainissement public ou industriel, ont dominé le débat. Dans ce cadre, l'intégration des démarches locales de bassin versant ("Bretagne eau pure"), mais aussi d'opérations pilotes, comme celle du Lié, avec le SAGE est un point particulièrement crucial.

Par ailleurs, plusieurs maires ont exposé les problèmes qu'ils rencontrent pour assurer l'épandage des boues de station d'assainissement, et ont insisté pour que ce sujet soit bien pris en compte dans le SAGE.

La lutte contre les inondations, mais aussi la création de plans d'eau, la préservation des zones humides, la question des aménagements fonciers, l'entretien des cours d'eau, la valorisation touristique des rivières sont également considérés comme "prioritaires" par la commission géographique.



Enfin, des participants ont mis en avant l'importance de la disponibilité, et de la diffusion de données fiables et complètes.

### **Vilaine amont**

Environ cent participants étaient réunis le 30 juin au Rheu, près de Rennes, pour mettre en place la commission géographique.

La première question abordée a été celle de la création de ressources nouvelles tant pour le soutien d'étiage que l'approvisionnement en eau potable de cette partie du bassin autour de Rennes. Ce point est un enjeu fort du SAGE ; il sera très certainement éclairé par la mise en place d'une mission d'inspection de l'environnement.

Cette question de la création de ressources nouvelles incite également à travailler la gestion des retenues existantes sur la haute Vilaine, et la définition des plans de gestion d'étiage,- et donc d'affiner les bilans ressources / prélèvements des affluents les plus sollicités.

Des participants ont abordé la question de la protection des ressources existantes pour l'eau potable (périmètre de protection des captages) en la joignant à celle des pollutions diffuses agricoles et non agricoles.

D'autres questions sont apparues aussi importantes aux yeux de la commission : aménagements fonciers, zones humides, entretien des cours d'eau, extraction de granulats.

Enfin, des participants ont souligné combien il était important que le SAGE débouche sur des propositions concrètes, et que ces propositions soient bien communiquées à l'ensemble des acteurs afin que le SAGE soit un document vivant et utile.

### **4) ETUDE PREVUES**

La Commission Permanente s'est tenue sous la présidence de M. P. Méhaignerie le 3 juillet à la Mairie de Bain de Bretagne, s'est penchée sur la programmation des études complémentaires qui devraient être lancées immédiatement. Trois actions d'ordre général peuvent être déjà programmées :

- Cartographie : un marché à bon de commande sera finalisé en septembre afin de pouvoir constituer l'ensemble des cartes du SAGE. Ces cartes seront informatisées grâce à un système d'information géographique qui permettra une mise à jour rapide des données cartographiques.
- Evaluation économique : le cahier des charges de cette étude est en cours de rédaction avec les économistes de l'ENSAR et de l'Agence de l'Eau. L'étendue du travail nous oblige probablement à le focaliser sur quelques thèmes choisis. L'assistance juridique fera également l'objet d'un marché d'étude cet automne.
- Evaluation juridique : assistance pour l'évaluation juridique et organisationnelle des structures existantes.

Des prestations spécialisées ont été repérées par la Commission Permanente :

- 1) Inventaire, remise à plat, synthèse des cahiers des charges des diverses études d'impacts visées par la réglementation sur l'eau.
- 2) Cartographie des zones humides "remarquables" du SDAGE ; liste et cartographie des zones humides "importantes" pour le SAGE ; identification des types des grands ensembles de zones humides "locales".
- 3) Description physique, état des lieux, usages pour chaque affluent. Homogénéisation des documents. Ce travail, visant à la constitution de "l'atlas du SAGE" devra être suivi, dans un second temps, de l'inventaire des petits ouvrages, et dans une troisième phase, de la synthèse de l'inventaire des obstacles à la migration.
- 4) Mise à jour et homogénéisation des données de l'occupation estuarienne et des problèmes rencontrés.
- 5) Cartographie des principaux points concernés par la lutte contre les espèces végétales indésirables.
- 6) Mise à jour des fichiers des prélèvements agricoles. Etude pilotée par les DDAF.
- 7) Bilans ressources / prélèvement par affluent : pour la préparation des plans de gestion d'étiage, mise à plat des données hydrologiques pour les mettre face aux inventaires de prélèvements.
- 8) Systèmes aquifères : préparation d'un réseau de suivi des aquifères (objectifs, nappes à surveiller, synthèse des premiers éléments de piézométrie, proposition de points de surveillance).
- 9) Réseau d'annonce de crue : audit du réseau, plan de rénovation et de création de nouvelles stations, structure d'accueil des modèles de simulation et de prévision (pilotage DDE).

\*  
\* \* \*

**Après avoir pris note de l'exposé sur la méthode de travail proposé par la commission permanente, la Commission Locale de l'Eau approuve la méthode basée sur le travail avec les acteurs de terrain, à partir d'une liste de thèmes, telle qu'elle est donnée dans le rapport.**

**La Commission a pris note de l'installation des commissions géographiques, et approuve la liste des études spécialisées à mener.**

**Dans ses débats, la Commission a souligné l'importance du dossier "réseaux de mesures, bases de données, systèmes d'échanges d'information".**

Le Président,  
Pierre MEHAIGNERIE

